



## SIEG 63 - BUDGET PRIMITIF 2018

### Délibération de mise en place d'une Autorisation de Programme

**Vote d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) :**

**Travaux du programme ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC 2018 – (code : ENTEP 2018-art.61523)**

Le montant total des travaux prévus au programme ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC s'élève à 4 525 000,00 € TTC. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2018 à 2019. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2018, **il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 4 525 000,00 € TTC concernés.**

#### Le Comité Syndical

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction codificatrice M14,  
Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ces travaux,

#### Décide :

Article 1 - de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

<b>Montant global de l'AP</b>	:	<b>4 525 000,00 €</b>
CP 2018	:	3 393 750,00 €
CP 2019	:	1 131 250,00 €

Article 2 - que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1.

Article 3 - que les dépenses seront équilibrées comme suit, à raison de 75% en CP 2018 et 25% en CP 2019 :

Contribution des Cnes	:	2 767 000,00 €
Autofinancement	:	1 758 000,00 €
<b>TOTAL</b>	:	<b>4 525 000,00 €</b>

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice	.....	142
Nombre de délégués présents	.....	89
Nombre de pouvoirs	.....	11

Pour : 97      Contre : 1      Blanc : 1      Nul : 0

Certifié exécutoire par Monsieur Bernard VEISSIERE, Président compte tenu de la transmission en préfecture le 23/01/2018 et de la publication le 23/01/2018

Fait à Cournon d'Auvergne, le 20 janvier 2018  
Pour copie conforme  
Le Président du SIEG

Bernard VEISSIERE

